

Billet d'humeur de la semaine

Abstention

En médecine, l'abstention thérapeutique est la cessation ou la non-initiation d'un traitement dans trois situations : lorsque celui-ci est refusé par un patient, qu'il n'est pas dans l'intérêt du patient ou qu'il correspond pour le patient à un fardeau disproportionné par rapport au but visé. Le décès du patient peut être une conséquence de ce choix, cependant, contrairement à l'euthanasie, le décès n'est pas l'objectif poursuivi.

Au regard de l'abstention massive qui a caractérisé les dernières élections régionales et départementales, il est intéressant de rechercher les analogies entre ces deux situations. Lorsque le patient refuse un traitement, il faut un choix délibéré en ayant analysé sa situation et pesé le pour et le contre de l'action. En ce qui concerne le domaine politique, il en va de même dans la grande majorité des cas : ne pas se déplacer pour aller voter résulte bien d'un choix réfléchi, même de manière inconsciente, car le citoyen ne voit pas quel bénéfice pourrait lui apporter son geste. La question de l'intérêt peut être abordée dans les deux acceptions du terme.

Dans le sens de la curiosité ou de l'attrait, nous ne pouvons que faire le constat que le débat politique actuel intéresse peu et que la confiance dans les femmes et les hommes politiques est aujourd'hui au plus bas. Quand il s'agit de l'intérêt qui constitue un avantage, qui apporte quelque chose, là aussi, l'électeur ne voit pas quel bénéfice il peut tirer de son acte, alors il s'en abstient. Le troisième terme est encore plus intéressant. Il s'agit de la disproportion entre l'investissement que nécessite l'action d'exercer son droit de vote et l'objectif visé qui est que cela change quelque chose au quotidien du citoyen et réponde à ses souhaits et aspirations.

Car il ne s'agit pas simplement de mettre un bulletin dans l'urne mais bien de suivre et de s'intéresser à la vie de la cité et à ceux qui l'organisent, ce qui signifie du temps et un engagement.

Le plus important semble enfin la conséquence de ce choix. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il n'est pas le chemin qui mène à la mort de notre démocratie parlementaire façon 5e République.

Dr Christophe Prudhomme

Le 22 juin 2021